6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : LILLE N° 1.02 — ROUBAIX N° 3.28 — LENS N 1.02

ABONNEMENTS — 3 Mois / 6 Mois / Un An
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Dimanche 2 JUIN 1907

COUP DOUBLE !

L'Action Politique est le complément direct et nécessaire de l'action syndicaliste : Il faut donc voter.

Le mouvement socialiste grandit dans le monde entier, le fait n'est pas douteux. Mais à mesure aussi que le socialisme s'accroît en étendue, il perd en rigueur ; l'idée révolutionnaire n'a plus l'acuité d'autrefois.

Il y a vingt-cinq ans, les ardents propagandistes concevaient l'avènement du quatrième Etat au lendemain d'une lutte héroïque et d'un triomphe du prolétariat armé. Le romantisme échevelé dont on s'était nourri était cause de ces illusions. Les barricades de la Commune étaient récentes, les héros des *Misérables* étaient des amis familiers, on concevait la lutte des classes moins sur le terrain économique que dans la rue, derrière les pavés soulevés.

La méthode scientifique est venue avec le formidable épanouissement du machinisme et du capitalisme. Contre ces forces, les masses ouvrières, en se groupant méthodiquement, ne pouvaient plus songer à l'émeute. Au monstre dévorant, il fallait opposer des nouveaux éléments de combat, inconnus des générations antérieures, avoir en main des armes analogues à celles de l'adversaire. Aux trusts, aux cartels, aux lock-outs, on devait répondre par les syndicats, par la grève.

Les bourgeois ont compris que la tactique et l'action du prolétariat organisé auraient bientôt raison de leurs privilèges, pour se défendre ils ont créé une puissance contre-révolutionnaire : les Jaunes. Ils n'ont que trop bien réussi, puisque la jaunisse prend chaque jour une redoutable extension. Les travailleurs conscients prévenus des projets de leurs ennemis sauront, par une propagande plus active, par une action constante, entraîner dans le mouvement, en outre des ouvriers de l'industrie, ceux des communes, des départements et de l'Etat, pour grossir les bataillons opposés à ceux dirigés par le patronat et commandés par le général Biétry.

Les syndicalistes donnent tous leurs soins à la préparation au combat contre le capitalisme. Ils recherchent les méthodes par lesquelles ils pourront vaincre et l'action politique leur apparaît comme inutile.

A cette opinion on pourrait opposer l'exemple de l'Angleterre où les syndicats sont plus fortement organisés que dans n'importe quel pays du monde, et où le mouvement révolutionnaire est nul, justement parce que les travailleurs sont insuffisamment représentés à la Chambre des communes et que les Trades Unions n'ont aucune influence politique. Une étude de Karl Kautsky nous montre la situation de nos camarades anglais, qui n'est pas sensiblement modifiée malgré l'entrée récente d'ouvriers au Parlement.

Le prolétariat, dit Kautsky, n'est nulle part plus nombreux, son organisation économique ne s'est nulle part mieux développée, sa liberté politique n'est nulle part plus grande qu'en Angleterre. Et nulle part il n'a une moindre puissance politique. Il a non seulement perdu toute indépendance dans la haute politique, mais il ne sait plus même défendre ses intérêts les plus immédiats.

De nouveau, nous voudrions en appeler au témoignage des Webbs, que nous avons déjà plusieurs fois mentionnés et qui ne sont pas suspects de tendances révolutionnaires. Malgré les progrès dans ces dix dernières années, l'intérêt de l'ouvrier anglais pour la politique ouvrière a diminué. La loi des huit heures et le socialisme constructif à la manière des Fabiens qui passionnèrent tellement les syndicats entre 1890-93 ont peu à peu cessé de les captiver. Le nombre des représentants n'a pas augmenté à la Chambre des communes.

Même les coups de fouet que leur ont donnés récemment leurs adversaires n'ont pu secouer les ouvriers anglais. Ils restent muets quand on violente leurs syndicats, muets quand on augmente le prix du pain. Comme facteurs politiques, les ouvriers anglais viennent loin après ceux de la Russie, le pays d'Europe le plus arriéré au point de vue économique, le moins libre au point de vue politique. C'est leur conscience révolutionnaire très prononcée qui donne aux ouvriers russes leur grande force dans la pratique. C'est parce qu'ils renoncent à la révolution, parce qu'ils ne connaissent que l'intérêt du moment, que la politique dite des réalités, que les ouvriers anglais jouent le rôle de zéro dans la politique effective.

Mais dans cette politique des réalités, la dégradation morale va de pair avec la perte de la puissance politique.

...L'Angleterre nous montre ce que devient une classe ouvrière qui renonce à la révolution et ne fait que de la politique pratique, qui, se raillant de son idéal, le relègue dans un coin et se tient à l'écart de toute lutte ayant un autre objectif que des livres sterling et des shillings. Les bourgeois eux-mêmes se plaignent de la décadence morale et intellectuelle de l'élite des ouvriers anglais, qui ne font d'ailleurs que marcher sur les traces de la bourgeoisie et sont aujourd'hui à peine autre chose que des petits bourgeois ne se distinguant des autres que par moins d'éducation et n'ayant pas d'idéal plus élevé que de singer leurs maîtres. Ils imitent leur respectabilité hypocrite ; comme eux ils admirent la richesse quelle qu'en soit l'origine ; ils emploient sottement leurs heures de loisir. L'émancipation de leur classe leur fait l'effet d'un rêve insensé, mais en revanche, le football, la boxe, les courses, les paris, sont les affaires qui les passionnent et qui absorbent tous leurs loisirs, toute leur intelligence, toutes leurs ressources.

C'est en vain qu'on cherche par des sermons moraux à inspirer à l'ouvrier anglais une conception plus élevée de la vie, le sentiment de plus nobles effets. L'éthique du prolétaire découle de ses aspirations révolutionnaires ; ce sont elles qui donnent plus de force et d'élévation. C'est l'idée de révolution qui a relevé le prolétariat de l'abaissement le plus profond, régénération qui est le plus grand événement de la seconde moitié du XXme siècle.

Ces appréciations de Karl Kautsky sur nos camarades anglais sont bien faites pour nous donner à réfléchir puisque partout les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Sans doute il ne faut pas accorder à l'action politique plus d'importance qu'elle n'en a ; mais il ne faut pas dire : « A quoi bon voter ? » ...et aller jouer aux boules !

Prosper FERRERO,
Député.

LIBRES PROPOS

POUR LA FEMME

J'ai parlé, l'autre jour, des « droits de la femme », à l'occasion d'un vote du Sénat donnant à l'ouvrière, à l'employée mariée, la faculté de toucher son salaire et d'en disposer.

Je remarquais que, seuls, des esprits chagrins, pouvaient s'élever contre un acte d'aussi banale justice.

Or, il s'est trouvé, parmi mes lecteurs, « un » de ces esprits, lequel, d'une plume alerte et sévère, s'est efforcé d'anéantir mon féminisme.

Féministe, moi ? J'en appelle à l'excellente Marie Bonneviale dont j'ai combattu la spécialisation socialiste en soutenant, victorieusement je crois, que nous rapetissions nos idées de rénovation démocratique en ne nous attachant qu'à un des côtés du problème social. Je suis féministe, dans ce sens seulement, que je poursuis l'affranchissement économique et moral de la femme au même titre et pour les mêmes raisons que celui de l'homme. Mes sentiments égalitaires ne distinguent pas entre les deux et je fais gloire à l'un des progrès obtenus par l'autre.

Dans le régime matrimonial qui régit actuellement la grande majorité des ménages, — régime qui porte le nom de « communauté », ce qui est une dérision, — les gains de la femme passent à son conjoint qui en a non seulement l'administration mais aussi la propriété.

Sans doute, — et je l'ai dit, — le Code civil prévoit d'autres modes : la séparation des biens, par exemple, mais ce système oblige à la confection d'un contrat, donc le recours à un notaire, donc des frais, donc des taxes fiscales.

Comment une comptable, une téléphoniste, une tailleuse, une modiste, pourrait-elle songer à une pareille précaution ? Si l'idée lui en vient, elle y renonce faute d'argent.

Si le mari est un brave homme qui ne pense pas exclusivement à ses besoins, à ses défauts, à ses vices, mais qui a souci de son ménage, du vêtement de son épouse, de la nourriture et de l'instruction de ses enfants, la situation est parfaitement acceptable ; nul n'en souffre.

Mais si, à l'inverse, le mari dépense son argent en futilités, sacrifie la santé ou l'alimentation de la femme à des appétits méprisables, et fréquente avec trop d'assiduité le cabaret, c'est une véritable servitude qui pèse sur sa compagne. Celle-ci peine pour autrui, elle est exploitée d'une manière indigne : qu'elle cède, courbe la tête et se taise, ou qu'elle résiste, le foyer conjugal devient, selon la formule usité, un « enfer ».

Il y a là quelque chose qui blesse l'équité, surtout dans une démocratie comme la nôtre. L'être humain qui travaille, a droit à l'existence ; celui qui lui retire son salaire est un spoliateur. La loi peut-elle couvrir cette spoliation, la rendre légitime ? Telle est la question posée. Notre Code est mal fait, puisqu'il décrète l'assujettissement de la femme. Son excuse, c'est qu'à l'heure où il fut rédigé, cette dernière ne jouait point dans l'industrie, dans le commerce, dans l'administration, le rôle qui lui a été imparti depuis.

Je disais l'autre jour qu'il y a dans nos usines, dans nos ateliers, dans nos banques, dans nos administrations publiques, des centaines de milliers de salariées. L'évolution économique commande l'évolution du droit.

C'est cette évolution que j'ai saluée en me félicitant du vote sénatorial qui donne à la femme la libre disposition de son salaire et je m'étonne que, parmi les lecteurs de ce journal, il s'en soit trouvé « un » qui ait vu la ruine de la famille, dans la réparation d'une iniquité véritable.

G. SIAUVE-EVAUSY.

RIGOLO

Dans les choses les plus graves, surgit toujours une note comique. C'est ainsi que dans la crise viticole du Midi, que tout le monde déplore aujourd'hui, cette note amusante nous est fournie par un journal local, le *Tacsin*, qui s'imprime à Argelliers et qui s'intitule lui-même l'organe de la lutte viticole.

Les deux premières pages dénoncent les fraudeurs et proclament la guerre à la fraude. C'est tout ce qu'il y a de mieux et tout le monde y applaudit.

Mais la troisième page du *Tocsin* nous offre une surprise réellement joyeuse.

C'est une longue réclame ayant pour titre « Le Miracle de Cana à la portée de tous ».

Suivent les noms et adresse de fabricants d'une poudre pour colorer le vin.

COLORANTS POUR VINS EN POUDRE

Ne déposant pas et ne tombant pas au Collage ni au Fouettage pour colorer instantanément les vins blancs de raisins secs, vins de sucre, les piquettes, les seconds vins et en général remonter la couleur de tous les vins rouges trop clairs et leur donner la vraie couleur vive et foncée des plus beaux vins naturels.

La réputation de nos Colorants en poudre est faite, et, depuis bien des années, nos marques sont universellement appréciées.

Nos études et nos recherches continuelles concernant les traitements et principalement la coloration des vins, ont couronné nos efforts et nous ont amenés à préparer des produits que nous pouvons déclarer merveilleux. *Leur couleur, absolument* identique à celle des plus beaux vins naturels, *leur composition inoffensive, absolument neutre de goût et d'odeur, donnant sécurité et inspirant* confiance aux consommateurs les plus délicats *et les plus difficiles, leur ont valu partout la préférence la plus marquée ».*

Et voilà comment le même journal dénonce la fraude et recommande le meilleur moyen de frauder.

Ce n'est pas tout ce qu'il y a de plus logique ; mais c'est très rigolo, comme dirait M. Fallières.

Conte Flamand

La LEGENDE du CHATEAU de LOCRE

La grand'route de Bailleul à Ypres longe, à la lisière de la frontière belge, le parc superbe du château de Locre. Cette habitation de grand confort, n'a rien des vieilles demeures seigneuriales si imposantes en leur riche architecture, mais ne ressemble nullement aussi, aux mièvres constructions modernes qui paraissent réaliser en toc, nos assemblages d'enfants de châteaux de carton. C'est une somptueuse demeure de bourgeois enrichi : elle a pris le nom du gros village voisin assis à la bifurcation des routes de Dyckbusche et de Dranoutre ; merveilleusement située au pied du Mont Rouge, son horizon sur des plaines d'admirables cultures est limité, à sa droite par le mont Noir, à gauche par le mont Aigu, et devant elle se dresse le mont de Kemmel.

Là vivait, il y a bon temps, un riche propriétaire terrien, M. Van Aghel. Les excommunications, pour majeures qu'elles eussent été promulguées au temps de la grande Révolution, n'avaient pas eu le don de l'émouvoir et, pour une charrettée d'assignats acquis on ne sait comme, il s'était fait acquéreur de centaines et centaines de mesures des meilleures terres d'églises ou d'émigrés. Au demeurant, ce n'était pas un méchant homme. Il n'était pas dur au censier, il ne grossissait pas indéfiniment, sous tous prétextes, le chiffre de ses fermages. Il ne rougissait pas du reste de l'origine de sa fortune, il s'en glorifiait plutôt comme d'une excellente spéculation. Il est à peine besoin de dire qu'il était quelque peu voltairien et qu'il avait pour Jean-Jacques beaucoup d'admiration.

De tout cela, Van Aghel éprouva quelques contrariétés, mais par compensation bien des félicités. Il était riche, une jeune veuve qui se piquait de noblesse le rechercha ; il fut sensible à ses coquetteries et à ses grâces prometteuses, il fit de madame la baronne Van Belle, sa légitime épouse. Avec une hâte louable elle lui donna une charmante petite famille. Pourtant il arriva que le ménage n'alla plus que cahin-caha ; était-ce lassitude réciproque ? Vinrent des jours d'orage : Mme Van Aghel baronne Van Belle parlait de sa mésalliance, déplorait d'avoir uni sa destinée à un mécréant. Elle se jeta dans la piété, se rapprocha du curé de la paroisse, finalement lui confia l'éducation de ses enfants. M. Van Aghel pesta, tempêta, rien n'y fit ; et, phénomène singulier, plus les dissentiments s'accentuaient dans le ménage et plus croissait l'ascendant du curé ; plus le mari se montrait froid et réservé, plus le prêtre était assidu ; jamais précepteur ne montra plus de zèle.

Bref, dans le pays, sous le manteau de la cheminée, gaies commères flamandes et bons lurons, faisaient gorges chaudes des « malheurs » de M. Van Aghel. Fut-il, comme il convient, le dernier à se douter de son destin ? Je ne sais. J'ai dit qu'il était philosophe. Toutefois, il advint qu'une belle nuit de décembre, par un temps de chien, d'aucuns qui rentraient tard des cabarets voisins, purent apercevoir un homme qui trottait comme un lièvre sur le chemin ; il était nu comme le père Adam avant sa faute et se réfugia en si simple appareil dans cette maison qui, depuis, a gardé le nom et a pris l'enseigne bien connue de tous les Bailleulois : « Au Château du Lièvre ». Le scandale fut énorme, le secret fut mal gardé, M. le curé cessa ses leçons ; Mme Van Aghel, dont la piété édifiait la commune, ne se montra plus à son banc aux saints offices, puis disparut ; les enfants furent placés en pension ; M. Van Aghel vécut en garçon. Il avait gardé à son service Pétrus, un vieux jardinier de Westoutre ; Benoît son cocher et la plantureuse Emmerance, cuisinière de grand mérite.

Le service était facile. Deux fois la semaine, Benoît menait « Monsieur » à Ypres ou à Poperinghe, et Monsieur s'en revenait toujours d'humeur accommodante ; il faisait largement honneur aux talents d'Emmerance ; il comblait d'éloges son brave jardinier pour la tenue de ses parterres et de son verger : c'est à ce temps que fut tracé et planté par Petrus Boom le labyrinthe dont le succès fut tel, qu'il devint depuis dans notre Flandre flamingante le complément obligé de tout parc de châtelain qui se respecte.

L'âge venant, M. Van Aghel sortit moins ; puis, il ne sortit plus. Cependant le fidèle Benoît continuait ses sorties tantôt sur Ypres et tantôt sur Poperinghe. Le paysan né malin, ne crut pas qu'il s'agissait de simples promenades pour les chevaux ; observateur patient, il put se convaincre que le château recevait de mystérieuses et galantes visites. Et, de fait, Emmerance se multipliait, Benoît avait, comme sommelier, un sérieux surcroît de besogne ; le jardin n'avait plus assez de fleurs ! Les yeux étaient aux aguets, il n'est portes et fenêtres si bien closes, qu'ils n'arrivent à percer ; les langues se délièrent. Les femmes se chuchotaient à l'oreille, avec des rires entendus, des histoires d'amoureux ébats ; les jeunes filles se confiaient des « on-dit », rougissantes, avec des mines de chattes gourmandes.

Cependant M. Van Aghel baissait ; lui, si vert naguère, il flageolait ; manifestement il fatiguait sa moelle. On vit alors un personnage énigmatique, vêtu en apothicaire de l'époque, faire de fréquentes apparitions au château. Emmerance découvrit des pilules mystérieuses signées du Gros Colard l'enchanteur. Benoît se risqua à faire usage d'un de ces globules d'Hercule, il n'y eut plus aussitôt de doute sur leur vertu... un beau matin, on apprit que M. Van Aghel avait été foudroyé par une congestion.

La famille accourut ; elle apprit chez le notaire de Neuve-Eglise, les donations importantes faites aux fidèles domestiques et cette clause ironique que, dans la parenté, n'hériteraient que ceux qui assisteraient aux obsèques et suivraient le convoi ; les parts des défaillants reviendraient en augment aux serviteurs.

Pour les veillées funèbres, Benoît et Emmerance se dévouèrent ; ils ne voulurent laisser à personne le soin de dire les prières pour le repos de l'âme d'un si bon maître : ils savaient combien elle en avait besoin, bien qu'elle fut assurée de celles du pastuur Van de Krebbe, chargé d'officier moyennant une princière redevance. Or, il advint qu'à la dernière nuit, ces braves gens devisant, entre deux rosaires, de leurs projets d'avenir, du mariage prochain qui consacrerait l'union de leurs biens et leur permettrait de faire bonne figure au Locrehof, ils s'attendrirent et désertèrent un instant la chapelle.

Affreux spectacle quand ils revinrent ! Les cierges étaient éteints, le cercueil gisait à terre, le drap funéraire était rejeté et dans le vase au buis saint, l'eau bénite flambait comme alcool et éclairait de lueurs blafardes toute cette lugubre scène.

Le jour commençait à poindre, que devenir ? A cet instant le jardinier Petrus survint : il se trouva saisi par une odeur âcre de soufre ; ses compagnons blêmes de peur, purent lui conter comme ils voulurent la sinistre aventure. Mais que faire ? Oh ! Stupeur ! En touchant au cercueil il fut aisé de s'apercevoir qu'il était vide. Pétrus était homme de ressource ; son grand âge le mettait à l'abri des longues frayeurs folles. La disparition du corps bien constatée, il remplit d'avoine un long sac et y glissa quelques pavés ; il mit le tout dans le cercueil. Ensuite, il s'agenouilla dévotement au pied du catafalque. La famille le trouva là, en prières ; chacun remarqua la pâleur effrayante de la douce Emmerance et du bon Benoît : on en conclut que vraiment ils aimaient bien leur maître. Le curé de la Crèche, Léerenbrouck, jeta l'eau lustrale et prodigua l'encens ; les porteurs durent maintes fois se relayer ; le cortège fut correct, et les offices furent grandioses ; la terre reçut le cercueil. Le diable, en vertu d'un pacte, avait emporté le corps de M. Van Aghel, aux infinies profondeurs des enfers.

Que le voyageur n'essaie pas de discuter de la véracité de ces faits, il n'exciterait que la pitié. L'histoire qui m'a été ainsi contée, est véridique pour tous les gens du pays : authentique autant que paroles d'évangile. Elle mérite même créance.

G. DESMONS.

CHOSES ET AUTRES

La fin de l'ivrognerie

M. Broca, pharmacien de son état, a eu l'ingénieuse idée de faire prendre à un sien cheval de formidables cuites ; il lui versait dans sa pâtée de l'alcool à 90° et la malheureuse bête en avait sa pauvre gueule de cheval... de bois avec un mal aux...crins qui n'était pas dans une musette, je vous prie de le croire.

Lorsque l'infortuné canasson a été irrémédiablemnt alcoolique, M. Broca lui a soutiré deux litres de sang et en a confectionné un sérum précieux : des canards, des poulets et des cobayes préalablement rendus alcooliques par un semblable procédé ont, après ingestion de ce sérum, refusé tout aliment alcoolisé, préférant mourir de faim plutôt que d'y toucher.

Et du canard à l'homme, il n'y a qu'un pas : M. Broca a insinué sa canule à un gentleman atteint d'une crise de « delirium tremens » et le « delirium » n'a pas tardé à devenir... si mince... si mince, qu'il a bientôt disparu, le pochard d'antan ayant pris dès lors en profonde horreur jusqu'à la plus légère odeur d'alcool.

Merveilleuse découverte que celle de cette antiéthyline : si les premiers résultats sont confirmés, il faudra songer à établir dans les postes de police un service de vaccination antialcoolique. Aux gens trop enclins à se piquer le nez, on piquera le bras ou la cuisse et... finies les cuites.

Tremblez, disciples de Bacchus, la doctrine des piqûres vous menace : la seringue d'antiéthyline redressera vos zig-zags et vous fera marcher droit dans le sentier de la tempérance, bordé de thé, de verveine et de tilleul.

Et ce sera la meilleure, la plus efficace solution de cette question « la limitation des débits de boisson » par la simple limitation du nombre de leurs clients.

GWYNPLAINE.

ECHOS ET NOUVELLES

Un pêcheur de Concarneau a capturé un poisson qui mesure 7 m. 70 de longueur.

Ce monstre, qui ressemble beaucoup au requin, est « un pèlerin ». Il a les ouïes plus grandes que celles du requin : elles lui enveloppent entièrement le cou. Sa grande taille, son agilité, son énorme gueule, garnie de dents petites mais très aiguës, en font un animal particulièrement redoutable.

Le pêcheur qui a ramené à Concarneau cet énorme animal estime à six cents francs les dégâts causés à ses filets par le squale.

A ce compte, il eût mieux valu, pour lui, pêcher des sardines...

—o—

La mode dernière en mitaine, dit le *Daily Graphic*, nous vient d'Allemagne. La nouvelle mitaine qui, dit-on, est portée présentement par toutes les dames à la cour de Berlin est faite de filigrane d'or, enchâssé de pierres précieuses sur le dos de la main : elle ne se porte qu'à la *main gauche*. Cet ornement revient à environ deux mille cinq cents francs.

On voit qu'il n'est pas à la portée de toutes les bourses.

La Grève Générale des Inscrits Maritimes

La question au Conseil des Ministres. — La situation dans les ports.

Paris, 1er juin. — La grève des inscrits maritimes peut être considérée comme générale : les navires et même les simples bateaux de pêche ont été désertés dans tous les ports de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée.

Seule la région de Brest fait exception.

Les mesures du Gouvernement

Dès que la nouvelle de la grève des inscrits maritimes lui est parvenue, le gouvernement s'est préoccupé d'assurer les communications entre nos possessions de Corse et du nord de l'Afrique avec la métropole.

A la suite d'une conférence qu'il a eue avec M. Clémenceau, président du conseil, et avec M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, M. Thomson, ministre de la marine, a pris les dispositions suivantes :

L'ordre a été donné d'armer les quatre transports suivants qui se trouvaient à Toulon : le « Vink-Long », la « Nive », le «Mytho », et le « Shamrock ». Ces transports seront chargés d'assurer le service entre Marseille, la Corse, l'Algérie et la Tunisie, des passagers et les marchandises périssables, telles que les primeurs. Le « Vinh-Long » est parti de Toulon et arrivera à Marseille ce soir, la « Nive » arrivera demain dans la même ville ; les autres transports suivront à un jour ou deux.

D'autre part, le « Goliath », remorqueur dont la cale est assez vaste, va partir de Toulon pour Alger et servira au seul transport des marchandises.

Enfin, le ministre de la marine a mis

la disposition des postes et télégraphes, pour assurer les communications postales, une douzaine de contre-torpilleurs actuellement répartis entre Marseille, la Corse, Bizerte, Alger et Oran. Le service de ces contre-torpilleurs commencera demain.

Au Conseil des Ministres.

Paris, 1er juin. — Le Conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, a été presque entièrement consacré à l'examen de la situation créée par la grève des inscrits maritimes ainsi que des mesures à prendre pour le fonctionnement des services maritimes entre la métropole, la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

Le gouvernement a envisagé toutes les éventualités et a arrêté un certain nombre de résolutions dont l'exécution reste subordonnée aux événements qui peuvent se produire ultérieurement.

Questionné à ce sujet à l'issue de la réunion des ministres, M. Clémenceau, président du conseil, s'est montré extrêmement réservé. Il s'est borné à répondre : « Nous avons pris des résolutions sur toutes les mesures que comporte la situation mais nous ne pouvons pour le moment rien ajouter à la note officielle qui vous est communiquée ».

— Mais, lui a-t-on demandé, que ferez-vous en ce qui concerne la question du monopole de pavillon entre la France et l'Algérie ?

— Je ne puis rien vous dire, a déclaré M. Clémenceau, le conseil ayant décidé qu'on ne ferait aucune communication. Je puis cependant vous rappeler que le ministère Combes lors de la dernière grève des inscrits de Marseille, avait élaboré en juin 1904 un projet de loi autorisant la suspension par décret de ce monopole. La Chambre n'a pas abordé l'examen de ce projet, la grève ayant pris fin avant qu'il ne vînt en discussion.

« Vous voulez savoir si nous reprendrons ce projet. Eh bien ! je ne puis rien vous dire pour le moment. Du reste il n'est pas certain que la grève d'aujourd'hui prenne l'extension qu'on redoute. Elle est en grande partie l'œuvre des capitaines. Le projet déposé par M. Thomson, ministre de la marine a, à leurs yeux, le tort de s'occuper surtout des petits et pas assez d'eux. Ce sont eux qui ont tout organisé tout préparé et qui sont responsables de ce qui arrive ».

Au Ministère de la Marine

M. Thomson, ministre de la marine, a déclaré que la détermination prise par les inscrits maritimes lui semble tout à fait injustifiée.

En effet, l'œuvre législative des trois dernières années montre assez combien le Parlement et le gouvernement se sont intéressés à cette corporation.

La loi du 29 décembre 1905 a augmenté sensiblement les tarifs de secours et des pensions d'invalidité ; en cas d'accident, l'inscrit est bien mieux traité que tout autre ouvrier de l'industrie ; en cas de maladie professionnelle, il a droit à une pension qui, jusqu'à présent, n'a pu être encore allouée dans les autres industries.

La loi du 17 avril 1907, que le Sénat et la Chambre ont votée avec une rapidité toute sympathique, fait bénéficier le marin, suivant sa situation spéciale, de toutes les garanties d'hygiène, de sécurité et de protection que les autres travailleurs attendent encore.

Enfin, tout récemment, le ministre a déposé un projet de loi tendant à augmenter les tarifs des demi soldes, estimant que la pension minimum de 204 francs était insuffisante. Ce projet assure à tout inscrit, à cinquante ans, un minimum de 360 francs de pension ; à soixante ans, 420 francs, à soixante-dix ans, 480 francs.

Sans doute, le contre-projet Siegfried est plus libéral encore ; mais on sait que l'initiative parlementaire n'a pas à compter avec les mêmes difficultés économiques que les ministres.

Les inscrits maritimes ne peuvent, par cette grève, que se faire le plus grand tort, en montrant qu'ils oublient les compensations que doit rapporter au pays la situation spéciale qu'il leur consent. S'ils ne sont pas prêts à assurer régulièrement leur service, comment justifier aux yeux du Parlement et du public, les privilèges dont ils jouissent déjà et que le ministre propose encore d'augmenter ?

Enfin, sur la manière dont le ministre intervendra dès maintenant pour remédier autant que possible aux conséquences de la grève, le conseil des ministres va prononcer.

En tout cas, les services publics seront assurés par des navires de l'Etat.

DANS LES PORTS

A Bordeaux

Bordeaux, 1er juin. — *Le Columbia*, cargo boat des Chargeurs Réunis, a quitté Pauillac cette nuit à destination de la côte occidentale d'Afrique avec tout son équipage.

Une réunion des inscrits maritimes a été tenue vendredi soir. Les membres des quatre organisations corporatives des gens de mer y assistaient. L'Union syndicale des marins et pêcheurs de la Gironde et du Sud-Ouest, le Syndicat des inscrits maritimes, le Syndicat des officiers mécaniciens de la marine marchande et la Chambre syndicale des marins de commerce se trouvaient représentés par trois cents de leurs membres. A l'unanimité des quatre syndicats représentés, on s'est engagé à assurer pendant la grève la sécurité des navires en laissant à leur bord des hommes de garde, y compris un officier qui se remplaceront. Ces hommes on le devine n'entraveront aucunement travail de manipulation de marchandises ; la solde qu'ils recevront devra être versée à la caisse du comité de la grève.

Conformément à ces décisions, tous les équipages ont débarqué ce matin à huit heures et ont déposé leurs rôles à l'exception du *Brestois* de la Compagnie Chevillotte, le *Fournel* et le *Saint-Laurent* de la Compagnie générale transatlantique, qui ont été autorisés à regagner leurs ports d'attache, qui sont, le premier, Brest, et pour les autres, le Havre. Les équipes des vapeurs *Ville-de-Cette*, de la Compagnie des vapeurs du Nord, port d'attache Dunkerque, et *Saint-Jean*, de la Compagnie brestoise à vapeur, port d'attache Brest, qui, d'après ce principe admis, auraient pu regagner leurs ports d'attache, ont également débarqué.

Les services publics des voyageurs sur les rivières sont assurés. Les gabares opérant le transport des marchandises dans le haut et le bas de la rivière continuent jusqu'à présent à travailler.

Les ouvriers des quais continuent le chargement et le déchargement et l'aspect du port est peu sensiblement modifié.

A La Rochelle

La Rochelle, 1er juin. — A la suite de la réunion qui a été tenue ce matin, les inscrits maritimes de la Rochelle ont décidé la grève générale et ils ont déposé leurs rôles.

Tout est calme.

A Cette

Cette, 1er juin. — Les rôles ont été déposés hier à l'inscription maritime.

Les inscrits se sont rendus à divers bateaux pour tenter de débaucher les équipages. Celui de *La Marsa*, courrier postal a débarqué.

Au moment où le vapeur *Ville-de-Sfax* s'apprêtait à quitter le port, les grévistes ont tenté d'obstruer la passe du port neuf avec des gabares. Ce vapeur a pu néanmoins passer et prendre la mer.

Les bateaux de pêche ne sont pas sortis aujourd'hui et les équipages des remorqueurs ont abandonné leur bord.

Les services auxiliaires du port ont cessé le travail, excepté les pilotes.

La batellerie Mèze et Marseillan est également arrêtée.

A Cherbourg

Cherbourg, 1er juin. — Le Syndicat des inscrits maritimes adresse un appel invitant ses membres à se réunir demain en vue de voter la grève. Les correspondances venant du Havre et garnissant deux wagons seront embarquées aujourd'hui à destination de l'Amérique à bord d'un paquebot américain.

A Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, 1er juin. — L'Association fédérative des capitaines au long cours et officiers de la marine marchande s'est réunie ce matin pour arrêter l'attitude à observer en présence de la grève des inscrits. A